

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
16 FEVRIER 2021

Ordre du jour : approbation des comptes administratifs et de gestion 2020, règlement intérieur du conseil municipal, projet d'aménagement accès chemin de la Boulaie, fauchage 2021 talus et accotements, questions diverses

Compte administratif 2020 Commune– Approbation et affectation du résultat

Le compte administratif 2020 de la COMMUNE est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : excédent de	162 537.67 €
Résultats antérieurs reportés : excédent de	752 918.52 €
Résultat à affecter :	915 456.19 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : déficit de	19 246.90 €
Résultats antérieurs reportés : déficit de	104 982.83 €
Solde des restes à réaliser : déficit de	27 545.37 €
Besoin de financement :	151 775.10 €

Affectation du résultat

R I c/ 1068 :	151 775.10 €
R F c/ 002 :	763 681.09 €

Compte administratif 2020 lotissement– Approbation et affectation du résultat

Le compte administratif 2020 du Lotissement "Domaine de la Gatinais" est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	0
Résultats antérieurs reportés :	0
Résultat à affecter :	0

Section d'investissement

Résultat de l'exercice :	0
Résultats antérieurs reportés :	0
Besoin de financement :	0
Affectation du résultat :	0

Comptes de gestion 2020 – Commune et Lotissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020 concernant le budget de la commune et celui du lotissement le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 sur les budgets de la commune et du lotissement par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Après examen du document, le conseil municipal approuve le règlement intérieur qui sera applicable à compter du ce jour.

Aménagement de l'accès au chemin de la Boulaie

Le conseil valide le devis de l'entreprise COLAS pour l'aménagement de l'accès au chemin de la Boulaie à partir de la VC 5. Montant du devis : 5 793 €.

Du busage sera également nécessaire, il sera fait pas la commune.

Travaux de fauchage 2021

Le conseil décide de confier les travaux de fauchage des talus et des accotements à l'entreprise ETAR ENVIRONNEMENT.

Tarifs : 31.50 € / km pour les accotements

125 € / km pour accotements et talus

Questions diverses

Fonds friches : dans le cadre du plan de relance, un appel à projet régional est lancé pour le recyclage foncier des friches.

Le conseil autorise le Maire à déposer un dossier pour le projet d'aménagement de la friche professionnelle située dans le bourg.

Prévention des risques érosifs : depuis quelques années des épisodes orageux de plus en plus violents occasionnent des précipitations hors norme causant parfois des dégâts aux cultures et provoquant une érosion néfaste pour les sols. Il arrive que des écoulements envahissent la chaussée, qu'on assiste à des éboulements de talus et, dans les cas extrêmes, des inondations dans les habitations riveraines de champs à risques.

La commune a été amenée à investir dans des évacuations sur dimensionnées. Le conseil municipal juge opportun d'aller plus loin dans la prévention de ces risques.

Avec l'association Cœur Emeraude, la commune décide de lancer un programme de prévention de l'érosion des sols sur cette année 2021. Le plan de relance permet au programme Breizh Bocage d'être prolongé jusqu'à fin 2021, aussi les travaux (créations de talus, plantations de haies) sont pris en charge.

Un petit questionnaire sera envoyé aux agriculteurs et exploitants extérieurs afin de leur proposer de participer au programme.

Une réunion sera ensuite organisée avant de lancer un diagnostic et de planifier les travaux.

Médailles : 4 anciens élus Martine GAUDIN, Laurence MAILLARD, Alain BUSNEL et Patrick SAN MIGUEL ont reçu de Mr le Préfet la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon ARGENT, à titre de récompense pour 20 années au service de la commune. Ils ont été informés par courrier, la remise n'est pas programmée pour l'instant.

Vaccination anti COVID : un numéro de téléphone nous a été communiqué par le Sous-Préfet pour la prise de rendez-vous des personnes de 75 ans et plus qui sont prioritaires dans un premier temps. Nous avons appelé toutes les personnes concernées l'après-midi même pour leur donner l'information.

Projet de jardin partagé à la Hérissonnais : une rencontre sera proposée avec les personnes à l'origine du projet.